



## **SCHEMA POUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ACCORD- CADRE (maximum 15 pages)**

*Attention : à la fin de l'accord-cadre, l'ONG doit fournir un rapport annuel de la dernière année d'exécution avant le 31 mars et doit impérativement fournir un rapport final distinct couvrant la totalité de la période d'exécution de l'accord-cadre au plus tard pour le 30 juin.*

### **IMPORTANT**

**Si l'ONGD décide d'utiliser le code secteur 15160 pour une ou plusieurs actions, elle devra fournir un narratif, cadre logique et budget détaillé pour l'ensemble du budget alloué au secteur 15160. Ces documents sont à annexer.**

**Le rapport annuel (Schéma + fichier Excel Tableau de bord) est à soumettre au Ministère à la fois en version papier par voie postale et en version électronique au plus tard pour le 31 mars.**

*Les parties narratives devront obligatoirement être rédigées dans une des trois langues administratives du pays (luxembourgeois, français ou allemand).*



## **I. ACRONYMES**

## **II. RAPPEL SUCCINCT DU CONTEXTE INITIAL (MAX 1-2 pages)**

## **III. DEROULEMENT GENERAL DE L'ACCORD-CADRE**

*(Les éléments listés ci-dessous sont indicatifs et ne constituent pas une liste exhaustive des informations à fournir.)*

Décrire le degré d'atteinte des résultats, en se basant sur les objectifs fixés au départ.

Le cas échéant, décrire les principales évolutions intervenues : *le degré de réalisation, les écarts (causes, solutions retenues), la pertinence des objectifs de départ, les révisions qui s'imposent. Quelles actions ont souffert en cours d'année et pourquoi ? Considérations sur les perspectives de durabilité.*

Il s'agit d'indiquer si le contexte a subi, durant la période concernée des modifications majeures ayant entraîné des modifications dans les objectifs, les réalisations, les résultats, les partenariats initialement prévus.

Si des évaluations intermédiaires, internes ou externes, sont réalisées : principales conclusions ou conclusions intermédiaires.

## **IV. CONCLUSION DE LA PERIODE ECOULEE**

Appréciation globale de la période écoulée concernant l'évolution des activités et le degré de réalisation.

## **V. CADRE LOGIQUE ACTUALISE**

*Précision sur les indicateurs :*

*Les indicateurs dits « d'impact » varient essentiellement à moyen ou long terme et sont surtout pertinents à l'achèvement du projet et lors de la conduite d'une évaluation rétrospective, même s'ils doivent être définis et mesurés dès la préparation du projet. Ces indicateurs « d'impact » sont en fait des indicateurs sur les impacts et les effets du projet. Ces indicateurs vont décrire dans quelle mesure la finalité et l'objectif spécifique du projet ont été atteints. Ces objectifs ne sont pas toujours directement quantifiables, et le choix des indicateurs peut s'avérer délicat.*

*Des indicateurs dits « de suivi » varient à court terme, c'est à dire pendant le projet, et sont donc très utiles pour en effectuer le suivi. A l'achèvement du projet ou lors d'une évaluation rétrospective, ces indicateurs montreront l'efficacité du projet et de la maîtrise d'œuvre. Ces indicateurs, décrivant l'exécution technique (réalisations) du projet, ainsi que certains effets immédiats sont plus facilement quantifiables et leur définition pose moins de problèmes.*



**VI. CHRONOGRAMME ACTUALISE**

**VII. SI APPLICABLE : FICHES DES ACTIONS AYANT PORTE LE CODE 15160**

**VIII. TABLEAU DE BORD ACTUALISE**

Compléter le tableau de bord en renseignant sur les montants alloués aux différentes actions de l'année n-1 et les prévisions de l'année n.